



Mis à jour: 01/10/2017

Application Mobile pour les Détailants Paysera

Concepts de base:

Accord général – l'Accord Général sur les Services de Paiement, appliqué au Marchand.

Application Paysera – une application mobile pour la gestion des comptes Paysera, installée et utilisée sur des appareils mobiles.

Application Paysera Retailers – une application mobile pour la collecte de paiements sur le compte Paysera par les marchands, installée et utilisée sur des appareils mobiles.

Identifiant du marchand – Code QR (code visuel unique) ou code BAR donné dans un point de vente, utilisé pour identifier le point de vente et permettant d'afficher des informations sur les biens ou services commandés par le client au point de vente et leur prix à l'aide d'un appareil mobile.

Les Termes Principaux d'Utilisation

1. L'application Paysera Retailers permet aux commerçants de collecter des paiements pour des biens et des services dans les points de vente auprès des acheteurs qui utilisent l'application Paysera.
2. Afin d'utiliser l'Application Paysera Retailers, le Marchand doit télécharger et installer l'Application Paysera Retailers sur son appareil mobile.
3. Le téléchargement et l'utilisation de l'Application Paysera Retailers sont gratuits. Le Client doit s'assurer que l'Application Paysera Retailers est téléchargée et installée sur l'appareil mobile uniquement à partir des sites Internet indiqués par Paysera.
4. Lors de l'utilisation de l'Application Paysera Retailers, toutes les conditions de l'Accord général et les conditions énoncées dans le supplément " Collecte de Paiements aux Points de Vente " s'appliquent au Marchand.
5. Le Marchand (ou les personnes autorisées par lui) se connecte à l'Application Paysera Retailers en utilisant son nom d'utilisateur et son mot de passe.
6. En utilisant l'Application Paysera Retailers, le Marchand a également la possibilité d'effectuer des remboursements dans les conditions sélectionnées et indiquées dans le projet.

7. Le Marchand assume l'entièr responsabilité de la sécurité et de l'utilisation autorisée et appropriée de l'appareil du Marchand, où l'Application Paysera Retailers est installée; des instructions appropriées des personnes autorisées à accepter des paiements pour des services et des biens; de la fourniture de l'autorité à ces personnes.

8. La collecte des paiements pour des biens ou des services en utilisant l'application Paysera Retailers peut être effectuée de la manière suivante:

8.1. Le montant des biens ou services est saisi sur l'appareil (une caisse enregistreuse ou un appareil mobile) du Marchand, où l'Application Paysera Retailers est installée, et l'identifiant du Marchand est généré pour les biens ou services spécifiques choisis par l'Acheteur. Le Marchand fournit l'identifiant du Marchand pour que l'Acheteur le scanne.

8.2. L'acheteur scanne l'identifiant du marchand fourni au point de vente du Marchand en utilisant l'application Paysera sur son appareil mobile, voit le montant à payer et confirme le paiement des biens ou services indiqués.

8.3. Le statut de l'opération de paiement est affiché dans l'appareil du Marchand. Si l'opération est réussie, un virement est effectué du Compte Paysera de l'Acheteur vers le Compte Paysera du Marchand, et le Marchand peut fournir des biens ou des services à l'Acheteur.